## Recueils des actes

L'obligation de tenue et de publication du Recueil des actes administratifs a été supprimée par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cette rubrique n'est donc plus alimentée depuis le 1er juillet 2022.

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés dans les espaces du site dédiés.

Affichage des résultats 51 à 60 sur 66 au total.







**RECUEIL DES ACTES** 

Recueil des actes - juin 2017











## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ 34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

**4** 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS